

**Décision portant nomination du jury pour le concours externe de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle A (Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Technicien-ne en expérimentation et production végétales, session 2024, dans l'académie de LYON.**

Le président de l'Université Jean Monnet Saint-Etienne,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans l'académie de LYON, au titre de l'année 2024 ;

**DÉCIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du jury pour le concours externe de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle A (Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Technicien-ne en expérimentation et production végétales, au titre de l'année 2024, dans l'académie de LYON :

Madame CAISSARD Sylvie, professeure des universités de classe exceptionnelle, présidente, Université Jean Monnet Saint Etienne, Saint-Etienne.

Monsieur BERTOLLA Franck, maître de conférences de classe normale, vice-président, Université Claude Bernard Lyon 1, Lyon.

Madame MAILLART Margarethe, technicienne de recherche et de formation de classe normale, experte, Ecole normale supérieure de Lyon, Lyon.

Madame RIUS-BONY Aurélie, ingénieure d'études de classe normale, Université Jean Monnet Saint Etienne, Saint-Etienne.

Monsieur SAINT-MARCOUX Denis, maître de conférences de classe normale, Université Jean Monnet Saint Etienne, Saint-Etienne.

Monsieur CESA Johann, attaché d'administration de l'état, suppléant, Université Jean Monnet Saint Etienne, Saint-Etienne.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à SAINT-ETIENNE, le 16 mai 2024

Pour le Président et par délégation  
Par empêchement  
du Directeur Général des Services

  
Emmanuelle DEMIRKOL  
Directrice des Ressources Humaines

